



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Institut du Droit de l'espace, des territoires et la
Communication (IDETCOM)

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Toulouse I

Juin 2010



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Institut du Droit de l'espace, des territoires et la
Communication (IDETCOM)

sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Toulouse I

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux



Unité

Nom de l'unité : IDETCOM

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 785

Nom du directeur : M. Serge REGOURD

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Anne LEFEBVRE-TEILLARD, Université Paris 2

Experts :

M. Jean Claude JAVILLIER, Université Paris 2

M. Jean Louis BERGEL, Université Aix-Marseille 3

M. Michel STORCK, Université de Strasbourg 3

M. Jean Marc THOUVENIN, Université de Paris 10

M. Jean Pierre CAMBY, directeur adjoint des services de l'Assemblée nationale

Expert(s) proposés par des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

M. Michel PAILLET, Université de Toulon, représentant du Conseil national des Universités.

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Rostane MEHDI, Université d'Aix-Marseille 3

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Corinne MASCALA, Vice-présidente chargée de l'évaluation



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

17 et 18 décembre 2009

La visite a comporté deux temps : 1) Rencontre avec 8 enseignants chercheurs rattachés à l'IDETCOM, dont son directeur (S. Regourd) ; 2) Rencontre avec 4 étudiants doctorants ou ayant soutenu leur thèse dans le cadre de l'IDETCOM

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

L'IDETCOM a été créé à l'origine par des publicistes mais se réclame de la pluridisciplinarité dans la mesure où il réunit aussi aujourd'hui des spécialistes d'information/communication (71ème section CNU), d'informatique (27ème CNU), de gestion (6ème section CNU) et même un privatiste (1ère section CNU).

- Localisation : Université de Toulouse I (Toulouse centre)

L'IDETCOM comporte 3 équipes : le CERDCOM (Centre d'études et de recherche sur le droit de la communication), le CERCOL (Centre d'études et de recherches sur les collectivités locales) et le CERDES (centre d'études et de recherches sur l'espace).

L'IDETCOM a déployé au cours de ces dernières années l'essentiel de ses activités collectives dans le champ du droit de la communication, souvent en liaison avec des problématiques liées à la décentralisation.

- Equipe de Direction :

La direction est actuellement assurée par Serge REGOURD ; elle devrait à l'avenir être partagée avec Lucien RAPP. Les trois équipes internes ont également un responsable.



- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	22	22
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	0
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs (cf. Formulaire 2.2 et 2.4 du dossier de l'unité)	5	5
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	0	0
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	1	1
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier bilan de l'unité et formulaire 2.7 du dossier projet de l'unité)	34	34
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12	12

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global :

L'IDETCOM est une équipe reconnue dans son domaine de recherche (essentiellement le droit de la communication), qui a joué la carte de la pluridisciplinarité même si le droit public y tient une place dominante. L'organisation régulière de colloques (au moins un par an), l'existence de relations suivies avec l'environnement local, une production scientifique globalement fournie ainsi qu'une ouverture satisfaisante sur l'international témoignent de son rayonnement. L'articulation en trois équipes, dont une de petite taille (CERDES), est peut-être cependant à reconsidérer.

- Points forts et opportunités :

Un rythme important de thèses soutenues pendant le précédent contrat (33, mais le vivier des thèses en cours semble en voie de contraction), le souci de développer des liens avec des universités étrangères (Cuba, Bosnie, Brésil, Argentine, Norvège, Maroc...) et la volonté d'élargir l'approche au droit de la culture sont autant de perspectives intéressantes.

- Points à améliorer et risques :

La dimension « droit de l'espace » repose trop exclusivement sur l'activité individuelle - certes importante - d'un membre de l'équipe. Le vieillissement d'une partie de l'équipe nécessitera son renouvellement à moyen terme. La production scientifique globale repose un peu trop substantiellement sur quelques signatures de qualité. L'effort gagnerait à être plus largement réparti.



- **Recommandations au directeur de l'unité :**

L'articulation en trois équipes, dont une de petite taille (CERDES), est peut-être à reconsidérer. La prise en considération de la dimension « droit de l'espace » devrait aboutir à des actions collectives et au développement de programmes de recherche.

- **Données de production :**

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	17
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	0,81
Nombre d'HDR soutenues	
Nombre de thèses soutenues	33
Autre donnée pertinente pour le domaine (à préciser...)	

3 • **Appréciations détaillées :**

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

- Pertinence et originalité des recherches, qualité et impact des résultats :

Dans le créneau spécifique occupé par l'IDETCOM (droit de la communication, de la culture et de l'espace, ainsi que, domaine traditionnel, droit et gestion des collectivités locales), les publications de ses membres ont une bonne notoriété scientifique qu'atteste leur participation à la chronique de droit des médias de La semaine juridique.

- Quantité et qualité des publications, communications, thèses et autres productions :

Les 133 références mentionnées au titre du contrat précédent sont illustratives d'un bilan global quantitativement satisfaisant même s'il repose pour une large part sur un nombre relativement restreint de signatures. Les supports de publication sont variés (revues généralistes de bon niveau et revues spécialisées). Le nombre de thèses soutenues (33) est flatteur étant remarqué cependant qu'il est pratiquement équivalent au total des thèses actuellement en cours (34).



- **Qualité et pérennité des relations contractuelles :**

Elles reposent largement au plan international comme au plan interne sur la notoriété réelle de certains membres de l'équipe. Ces relations interpersonnelles devront se prolonger par des relations plus institutionnalisées.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

- **Nombre et renommée des prix et distinctions octroyés aux membres de l'unité, y compris les invitations à des manifestations internationales :**

Le directeur du centre et son futur co-directeur sont régulièrement invités dans des colloques internationaux. L'IDETCOM est par ailleurs régulièrement associé aux réflexions des collectivités locales environnantes (ville de Toulouse, département, région).

- **Capacité à recruter des chercheurs, post-doctorants ou étudiants de haut niveau, en particulier étrangers :**

Les informations fournies ne comportent pas à cet égard de données systématiques. Un certain nombre d'étudiants en thèse sont cependant d'origine étrangère. Deux « enseignants chercheurs contractuels » (post-doctorants) figurent dans les effectifs de l'équipe.

- **Capacité à obtenir des financements externes, à répondre ou susciter des appels d'offres, et à participer à l'activité des pôles de compétitivité :**

Les financements recherchés (et obtenus) ont essentiellement concerné les collectivités locales. Une volonté de s'attacher à répondre à des appels d'offres ouverts dans ce contexte figure dans le projet.

- **Participation à des programmes internationaux ou nationaux, existence de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers :**

Seule figure au dossier à cet égard la référence à une « action intégrée franco-marocaine » conduite sur 4 ans avec l'université de Marrakech.

- **Valorisation des recherches, et relations socio-économiques ou culturelles :**

Les colloques organisés par l'IDETCOM ont donné lieu pour une part à publication dans le cadre des presses de l'université de Toulouse I. Nombre de ces colloques ont supposé la mobilisation de ressources en provenance des collectivités locales. Le directeur du centre a participé à plusieurs épisodes médiatiques réunissant des représentants du monde de la communication (médias et associations professionnelles du secteur).

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:**

- **Pertinence de l'organisation de l'unité, qualité de la gouvernance et de la communication interne et externe :**

L'organisation en trois équipes internes, produit de l'histoire du centre, pourrait être reconsidérée, eu égard notamment au faible nombre d'enseignants-chercheurs concernés par deux d'entre elles.



- Pertinence des initiatives visant à l'animation scientifique, à l'émergence, et à la prise de risques :

L'ouverture de la thématique scientifique au droit de la culture est à encourager. La référence au droit de l'espace doit être portée par une approche plus collective.

- Implication des membres de l'unité dans les activités d'enseignement et dans la structuration de la recherche en région :

Les membres du centre participent largement aux enseignements des masters reliés aux spécialités de l'IDETCOM (droit de la communication, droit des médias, administration et gestion de la communication).

- Appréciation sur le projet :

- Existence, pertinence et faisabilité d'un projet scientifique à moyen ou long terme :

Le projet, qui s'inscrit majoritairement dans une perspective de continuité, mais inclut une dose d'innovation (droit de la culture), retient favorablement l'attention. Le centre aura-t-il le poids scientifique suffisant lui permettant de revaloriser également la place collective faite au droit de l'espace ?

- Existence et pertinence d'une politique d'affectation des moyens :

Les données fournies ne permettent pas de connaître précisément la clé de répartition des ressources entre les trois équipes.

- Originalité et prise de risques :

Le choix de rassembler sur le thème de la communication/culture juristes (principalement de droit public) et non juristes représente un pari qui sera d'autant plus réussi que la pluridisciplinarité continuera à se concrétiser dans des projets collectifs.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Sans objet.

- Conclusion :

- Avis :

Equipe originale occupant un créneau intéressant et produisant une recherche globalement de qualité qui mérite d'être encouragée.

- Points forts et opportunités :

- Un bon niveau de publications

- Une politique doctorale volontariste

- Le souci de développer des liens avec des universités étrangères (Cuba, Bosnie, Brésil, Argentine, Norvège, Maroc...)

- La volonté d'élargir le champ des recherches conduites par l'IDETCOM au droit de la culture .



– Points à améliorer et risques :

La gouvernance globale (répartition en trois équipes) pourrait être réexaminée.

- Evolution démographique défavorable.
- L'équipe aura-t-elle les moyens lui permettant d'étoffer la compétence en matière de droit de l'espace ?

– Recommandations :

- Il appartient à l'IDETCOM de consolider le « virage » vers le droit de la culture.
- Le risque de vieillissement peut être conjuré par une politique active de recrutement
- Améliorer l'amalgame juristes/non juristes ainsi que la gouvernance globale.
- Rendre plus collective la notoriété individuelle acquise en matière de droit de l'espace.
- Pérenniser l'attractivité internationale.

Institut du droit de l'espace, des territoires et de la communication (IDETCOM)

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
A	A	A	B	A

Observations consécutives au rapport AERES concernant l'IDETCOM

1) – Globalement, le rapport de l'AERES correspond, de manière fondée et rigoureuse, à l'identité de l'équipe d'accueil dont il s'agit. Il est exact que la troisième composante (CERDÈS) autour du droit de l'espace peut paraître marginale au regard des deux autres. Il convient cependant de souligner que :

- a) – L'essentiel du fonctionnement de l'équipe est mutualisé, les membres d'IDETCOM (enseignants-chercheurs, et doctorants) participant de manière transversale, et non segmentée aux activités de ladite équipe.
- b) – Il est excessif de conclure au caractère « individuel » du CERDÈS même si le rôle de Lucien RAPP est, en effet, prévalent. D'autres professeurs interviennent dans ce domaine : en particulier le professeur P-M MARTIN, auteur d'articles et d'ouvrages non recensés car publiés dans la période antécédente. Le privatiste membre de l'équipe, le professeur GRELLIÈRE, l'est, aussi au titre de sa spécialisation en droit de l'espace.
- c) – Eu égard à la place de l'aéronautique à Toulouse, un référencement en droit de l'espace – incluant le droit aérien – participe aussi d'un « cahier des charges » de l'Université sur le terrain juridique.

2) – Il est parfaitement exact que les publications ne concernent pas tous les membres de l'équipe. Mais ce constat doit-être lui-même nuancé comme le souligne le document d'origine : nombre de publications individuelles n'ont pas été mentionnées pour une diversité de raisons explicitées dans ce document. Le « taux de producteurs » serait en réalité nettement supérieur si nous avons fait figurer les publications de nos collègues privatistes, participant dans la période précédente à deux équipes (en droit privé, et à l'IDETCOM comme « associés »). Des collègues comme les professeurs BEIGNIER et DEVÈZE ont publié dans le domaine du droit de la communication (qu'ils enseignent dans le master 2 correspondant) mais le souci de respect rigoureux des nouvelles dispositions nous a conduit à ne pas recenser ces publications. Idem pour les commentaires de jurisprudence de notre chronique « Droit des médias » à la Semaine Juridique.